

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 07 juin 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2021-05-17

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-septième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt et un à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2  
Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no.3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2021-05-152

### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

**5.4 Résolution relative à une quittance.**

**10.7 Avis de motion et présentation du règlement G-100.1 modifiant le règlement G-100.1 adopté le 16 novembre 2020.**

**15.3 Résolution pour autoriser la directrice générale et le directeur des Services culturels et sportifs à déposer une demande d'aide financière.**

#### **REPORTER :**

**L'item 10.5**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-153

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MAI 2021.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 mai 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mai 2021, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE**

Rs.2021-05-154

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FONDATION ÉMERGENCE.**

Attendu que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Attendu que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Attendu que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Attendu que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **DÉPÔT D'UNE LETTRE D'ESPACE MUNI.**

Attendu l'incertitude du contexte actuel, Espace MUNI a décidé de maintenir la Fête des voisins 2021 en encourageant la tenue d'une édition virtuelle. Espace MUNI lance la période officielle d'inscriptions et invite les municipalités, les organismes, les citoyennes et les citoyens à se retrouver, le 5 juin prochain, lors de la 15e Fête des voisins.

**Pour cette année, le conseil en prend acte.**

### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2021-05-155

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu le renouvellement de l'adhésion à la Fédération des Villages-relais soit du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 900 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à la Fédération des Villages-relais du Québec, pour l'adhésion du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-156

### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À ESPACE MUNI ».**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 160 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à Espace MUNI, à titre de renouvellement d'adhésion pour 2021-2022;

De désigner la conseillère Suzanne Ledoux à titre de responsable du dossier famille.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-157

### **RÉSOLUTION RELATIVE À UNE QUITTANCE.**

Attendu la réception d'une quittance, en date du 14 mai 2021 et signée par madame Dominique Dépôt;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale prend acte de la quittance finale de madame Dépôt et autorise le remboursement d'une somme de 2 760 \$ en rapport à l'événement survenu 23 mars 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2021-05-158

### **OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME EXP.**

Attendu que la Firme EXP dépose une offre de services professionnels pour procéder à la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 20 900 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-320-00-419, 02-413-00-419 et 02-415-00-419 à la Firme EXP, pour procéder à la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 008-2021.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Suzanne Ledoux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 008-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Suzanne Ledoux le projet de règlement intitulé : « Règlement 008-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2021-05-159

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 008-2021.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 008-2021 ayant pour titre « Règlement no. 003-2021 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De revoir les limites de la zone à dominance résidentielle numéro 139 de manière à y intégrer la partie du lot numéro 6 424 242 actuellement située dans la zone 130. Ladite modification aura pour effet de permettre les habitations unifamiliales jumelées et les maisons mobiles sur la partie de lot visée, tout en y prohibant les habitations bifamiliales et trifamiliales, usages actuellement autorisés dans la zone 130 »;

Et « De revoir les normes relatives à l'implantation de certains bâtiments accessoires à l'habitation, tels les pavillons de jardin, les pavillons de piscine et les serres domestiques ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-160

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE**

**PAR BFL CANADA, RISQUES ET ASSURANCES INC.**

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis pour fins de paiement une facture émise pour l'avenant no.1 confirmant la modification de la date effective de la police relative à l'environnement, pour y lire du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au lieu du 29 janvier 2021;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 877 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-00-420 à BFL Canada risques et assurances Inc. pour le paiement de la facture portant le numéro 430007 émise le 5 mai 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-161

**RÉSOLUTION POUR OFFICIALISER LE NOM D'UNE RUE.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De nommer, à tout fait que de droits, l'assiette de rue constituée des lots 5 098 360, 2 734 713 et 2 326 342 comme étant « **rue de la Carrière** ».

De transmettre une copie de la présente à la Commission de Toponymie du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... L'item 10.5 est reporté à une séance ultérieure.**

Rs.2021-05-162

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2<sup>E</sup> PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 007-2021.**

Attendu la possibilité de se faire entendre a été remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de quinze (15) jours et que les membres du conseil sont informés qu'aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard du règlement 007-2021;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 007-2021 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin d'encadrer l'implantation des génératrices comme équipements accessoires sur le territoire de la ville et de modifier ledit règlement sur les permis et certificats afin d'exiger un certificat d'autorisation pour l'ajout ou le remplacement d'une place d'affaires dans un emplacement existant ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT G-100.1**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT G-100.1 ADOPTÉ LE 16 NOVEMBRE 2020.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Suzanne Ledoux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement G-100.1 modifiant le règlement G-100.1 adopté le 16 novembre 2020;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Suzanne Ledoux le projet de règlement intitulé : « Règlement G-100.1 modifiant le règlement G-100.1 adopté le 16 novembre 2020 », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2021-05-163

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ATTRIBUTION DE POSTE-ASSISTANT AUX TRAVAUX PUBLICS.**

Attendu que le poste d'assistant des travaux publics permanent a été affiché à l'interne et qu'un seul employé a postulé, soit Maxime Chagnon Morin;

Attendu que M. Chagnon Morin répond aux exigences du poste et exécute déjà la fonction à titre temporaire;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines, d'autoriser un changement de poste à Maxime Chagnon Morin, pour que sa fonction soit maintenant celle d'assistant travaux publics. Les conditions de travail sont prévues à la convention collective. Le changement prendra effet en date du 17 mai 2021.

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser le changement de poste à Maxime Chagnon Morin, pour que sa fonction soit maintenant celle d'assistant travaux publics.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-164

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862 – ENTENTE SUR LES AVANTAGES POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Entente sur les avantages pour les employés de la Ville »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-165

**PROGRAMME D'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES TOURISTIQUES (EDNET) – OCTROI DE CONTRAT.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a déposé une demande de subvention à Tourisme Montérégie pour effectuer la refonte de son site Internet;

Attendu que Tourisme Montérégie a annoncé que le projet de la Ville d'Acton Vale est admissible au financement et a octroyé une aide financière de 2 475 \$;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé des prix auprès de deux fournisseurs et désire octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Collectiv pour un montant de 15 000 \$, plus taxes;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 15 000 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-100-10-000 à Collectiv, pour la refonte de son site internet;

De financer cette dépense à même l'aide financière de 2 475 \$ accordée par Tourisme Montérégie et par les surplus libres pour un montant de 12 525 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-166

**EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.**

Attendu la démission d'un pompier et suite au processus d'embauche, via les curriculums vitae reçus lors de l'affichage;

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Thierry Lemay à titre de pompier



volontaire au Service des incendies, conditionnel à la passation et la réussite d'un examen médical pré-emploi. Monsieur Lemay a déjà complété sa formation de pompiers I au DEP en mai 2021. Sa date d'embauche sera déterminée en fonction de la disponibilité du candidat à se loger à Acton Vale. En raison de la situation liée à la COVID-19, l'examen pré-emploi externe sera fait en cours de probation et le maintien de l'emploi sera lié à la réussite de celui-ci. La rémunération du candidat sera selon les conditions salariales de la convention collective.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-167

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2021.**

Attendu que suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2021 publiées dans La Pensée de Bagot et sur notre site internet et suite aux entrevues pour tous ces postes;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des services culturels;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

**Animatrice bibliothèque :**

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Charlie Larrivée	Animatrice bibliothèque	1 <sup>ère</sup> échelon	Été 2021	200h pour l'été

**Préposé à la location de Kayak / Espaces verts :**

Nom	Emploi	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Corinne Favreau	Kayak & espaces verts	---	1 <sup>er</sup> été	Été 2021	Selon les besoins
Julien Champigny	Espaces verts		1 <sup>er</sup> été	Été 2021	Selon les besoins
Julien Champigny	--	Kayak	1 <sup>er</sup> été	Été 2021	Substitut
Olivier Caron	Espaces verts	--	1 <sup>er</sup> été	Été 2021	Selon les besoins
Olivier Caron	--	Kayak	1 <sup>er</sup> été	Été 2021	Substitut

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-168

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA**

### **SAISON ESTIVALE 2021.**

Attendu que suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2021 publiées dans La Pensée de Bagot et sur notre site internet et suite aux entrevues pour tous ces postes;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des services culturels;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

#### **Responsable aquatique :**

<b>Nom</b>	<b>Emploi</b>	<b>Taux</b>	<b>Durée</b>	<b>Heures Sem</b>
Kélyane Dorais	Responsable aquatique	4 <sup>ème</sup> échelon Annexe C	Été 2021	Selon les besoins

#### **Sauveteur aquatique :**

<b>Nom</b>	<b>Emploi</b>	<b>Taux</b>	<b>Durée</b>	<b>Heures Sem</b>
Noa Champigny	Sauveteur	2 <sup>o</sup> échelon Annexe C	Été 2021	Selon les besoins
Émile Jetté	Sauveteur	2 <sup>o</sup> échelon Annexe C	Été 2021	Selon les besoins
Élyanne Daragon	Sauveteur	4 <sup>o</sup> échelon Annexe C	Été 2021	Selon les besoins
Zavier Pelchat	Sauveteur	4 <sup>o</sup> échelon Annexe C	Été 2021	Selon les besoins
Raphaël Michaud-Beaulac	Sauveteur	4 <sup>o</sup> échelon Annexe C	Été 2021	Selon les besoins
Édouard Vézina	Sauveteur	3 <sup>o</sup> échelon Annexe C	Été 2021	Selon les besoins
Florence Michaud-Beaulac	Sauveteur	1 <sup>er</sup> échelon Annexe C	Été 2021	Selon les besoins

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-169

### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TITRE D'OPÉRATEUR TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX.**

Attendu la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste d'employé à titre d'opérateur – Filtration et épuration des eaux;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources

humaines et communications et de l'assistant au traitement des eaux;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Michael Paillé à titre d'opérateur pour le service de filtration et épuration des eaux pour un poste permanent le ou vers le 1<sup>er</sup> juin, en fonction de ses disponibilités via son préavis à son employeur actuel. M. Paillé occupera un poste permanent (après la période d'essai) selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective. Toutefois, en raison de la situation liée à la COVID-19, l'examen pré-emploi sera fait en cours d'emploi et le maintien de l'emploi sera lié à la réussite de celui-ci. Son salaire sera celui de l'embauche d'une classe 5 à la convention.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-170

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LA RUE PELCHAT.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'installation de deux panneaux arrêt obligatoire sur la rue Pelchat, à l'intersection des rues Pelchat et Daragon;

De transmettre copie de la présente au service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-171

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À REPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR À ATTELAGE FRONTAL NEUF 2021, PAR VOIE D'INVITATION.**

Attendu que la Ville a procédé, le 23 février 2021 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal neuf 2021;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une seule soumission et que l'adjudicataire ne s'est pas conformé aux exigences du document d'appel d'offres, soit de livrer le tracteur dans les huit semaines de l'adjudication du contrat;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le Directeur des Services culturels et sportifs à relancer le

processus de demande de soumissions, par voie d'invitation, pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal neuf 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-172

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À SIGNER UN CONTRAT DE SERVICE.**

Attendu que le 23 juin 2021, la Ville d'Acton Vale entend présenter un spectacle pyrotechnique aux festivités de la St-Jean-Baptiste;

Attendu que FAE Pyrotechnie a soumis un contrat de service à la Ville;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de service à intervenir avec FAE Pyrotechnie pour la présentation du spectacle pyrotechnique le 23 juin 2021;

D'autoriser une dépense d'un montant de 8 000 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-447 à FAE Pyrotechnie pour le spectacle de feux d'artifice de la St-Jean-Baptiste;

Que FAE Pyrotechnie s'assure que le positionnement des feux d'artifice ne cause aucun désagrément et/ou problème aux résidents des alentours.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-173

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.**

Attendu que la directrice générale et le directeur des Services culturels et sportifs entendent faire une demande d'aide financière à *Initiative canadienne pour des collectivités en santé*;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et le directeur des Services culturels et sportifs à faire cette demande auprès du gouvernement du Canada;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale et le directeur des Services culturels et sportifs à demander et signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière à *Initiative canadienne pour des collectivités en santé*, pour la réalisation du parc linéaire de la rivière Le Renne.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

... VARIA

Rs.2021-05-174 **VOTE DE REMERCIEMENT.**

Le maire Éric Charbonneau propose et il est unanimement résolu de remercier, monsieur Martin Mérette, pour ses 26 années de services au sein de la police municipale d'Acton Vale ainsi qu'à la Sûreté du Québec de la MRC d'Acton et lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière.

Dépôt d'une lettre de Monsieur Pierre Turenne et Madame Lucie Pepin :

*Mon épouse, Lucie Pepin et moi sommes propriétaires de la terre où se trouve la Montée de la Rivière, rue où les propriétaires bénéficient d'un droit de passage sur cette rue privée.*

*La ville d'Acton Vale se prépare à asphalté la rue Gauthier jusqu'à la Montée de la Rivière où les deux rues se rejoignent non pas perpendiculairement, mais en forme de biseau.*

*Nous, les propriétaires de cette rue privée, ne pouvons pas permettre à la ville d'Acton Vale d'asphalter ce qui est sur notre propriété, car cela entraînerait des préjudices à l'ensemble des propriétaires riverains de cette rue qui payent pour son entretien et son déneigement.*

*Nous aimerions que l'asphaltage de la rue Gauthier s'arrête là où commence la diagonale qui part à 13,84 mètres du début du terrain du 1210 montée de la Rivière. Cette façon de faire respecterait notre propriété privée, toutefois, il semble que cela pourrait créer à la ville d'Acton Vale un problème de responsabilité qu'elle n'est pas prête à endosser même si les propriétaires riverains sont prêts à faire l'entretien et le déneigement sur la partie en forme de biseau appartenant à la ville.*

*Une façon d'éviter ce problème serait d'arrêter l'asphaltage au début du biseau et de nous céder la surface allant jusqu'à la fin du biseau ou d'arrêter l'asphaltage au début du terrain du 1210 Montée de la Rivière et de nous céder la surface allant jusqu'à la fin du biseau pour un montant symbolique de 1 dollar comme nous avons cédé la rue Simoneau à la ville, il y a quelques années, pour un même montant symbolique. Pour nous, l'une ou l'autre de ces options est acceptable. C'est à la ville d'Acton Vale de faire son choix.*

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu que la Ville d'Acton Vale n'entend pas céder les parties de rues demandées.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20).

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date